

Délibération DEL-CC-2024-177

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 5 NOVEMBRE 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (46) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

Pouvoirs (10) : Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Bruno BODIN, Yannick CHARRIER pouvoir à Etienne HUCAULT, Julie COUTOIS pouvoir à Jérôme BARON, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Rachel MERLET pouvoir à Johnny BROSSEAU, Patricia MIMAUULT pouvoir à Thierry MAROLLEAU, Jean-François MOREAU pouvoir à Marie JARRY, Sylvie RENAUDIN pouvoir à Roland MOREAU, Véronique VILLEMONTAIX pouvoir à Anne-Marie BARBIER

Absents (29) : Claire PAULIC, Jean Claude METAIS, Philippe AUDUREAU, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Sophie BESNARD, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Jean-Paul GODET, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAUULT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Stéphane NIORT, Karine PIED, Sylvie RENAUDIN, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX

Date de convocation : 30-10-2024

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno BODIN

RELATIONS AVEC LES COMMUNES

Schéma de mutualisation 2025-2029 - nouvelle convention de mutualisation : adoption des tarifs de prestations et des coûts unitaires de fonctionnement à compter de 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-39-1 et D5211-16 ;

Vu la délibération DEL-CC-2024-111 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais du 02/07/2024 relative à l'adoption du schéma de mutualisation ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais du 05/11/2024 relative à l'adoption de la nouvelle convention de mutualisation à compter de 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter les tarifs de prestations et les coûts unitaires de fonctionnements (CUF) pour la nouvelle convention de mutualisation et de solidarité territoriale.

❖ Tarifs de prestations de services :

La facturation des prestations de services se fait par l'instauration de tarifs.

Prestations exercées par la CA2B :

- **Prestation 1** : La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais assure pour le compte des communes les formations liées à la sécurité et à la prévention des risques professionnels : grille tarifaire en vigueur adoptée par délibération du conseil communautaire DEL-CC-2022-005 du 08/02/2022.
- **Prestation 2** : La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pilote un logiciel-métier « Enfance » pour la gestion de l'accueil périscolaire/extrascolaire/cantine qui peut être mis à la disposition des communes.
 - Tout accès supplémentaire au logiciel sollicité par la commune dans l'exercice de ses compétences propres (notamment cantine scolaire), ainsi que l'acquisition de tablettes, la maintenance et l'hébergement des logiciels correspondants : facturation selon le coût réel ;
 - En cas de formation mutualisée, elle sera refacturée à la commune au prorata du nombre de personnes formées.
- **Prestation 3** : Capture des animaux en divagation : facturation selon le coût réel facturé par le prestataire ;

Prestations exercées par la commune :

- **Prestation 4** : Nettoyage des abords des conteneurs de collecte des déchets : Forfait annuel de 400 € net/point/an, au moyen du versement par l'Agglo2B d'une indemnité annuelle forfaitaire de nettoyage à chaque commune concernée ;
- **Prestation 5** : La commune apporte son soutien au multi-accueil « Les p'tits mômes » pour la fourniture de repas et avance pour l'affranchissement (spécifique à Cerizay) : tarif fixé par le conseil municipal de Cerizay.

❖ Coûts unitaires de fonctionnement :

La facturation des mises à disposition de services se base sur un coût unitaire de fonctionnement (CUF).

Le coût unitaire comprend les charges liées au fonctionnement du service et en particulier les charges de personnel, les frais de déplacement, les fournitures, le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés, à l'exclusion de toute autre dépense non strictement liée au fonctionnement du service.

Le CUF pour les mises à disposition descendantes est celui fixé par délibération du conseil communautaire.

Le CUF pour les mises à disposition ascendantes est celui fixé par délibération du conseil municipal de la commune concernée.

Ce coût unitaire de fonctionnement a vocation à être actualisé.

Mises à disposition pour interventions ponctuelles des services de la CA2B, concernées par la fixation d'un CUF :

- **Mise à disposition descendante** (CA2B vers commune)
 - Bureau d'études VRD : 41 € / h
 - Bureau d'études bâtiment : 41 € / h
 - Archivage électronique : 41 € / h
 - « Service commun Direction des Systèmes d'Informations (DSI) » :
 - ✓ Support informatique : 95,00 € /h
 - ✓ Gestion des systèmes : 195,00 € /h
 - ✓ Accompagnement à la mise en place d'un plan de gestion des données : 205,00 € /h
 - ✓ Ingénierie systèmes et réseaux : 255,00 € /h
 - ✓ Formation : 26,00 € /h

Mises à disposition pour fonctionnement de service des services CA2B, concernées par la fixation d'un CUF :

Services concernés		CUF HORAIRE 2023
Enfance hors secteur Moncoutantais	Agents FPT	22,24 €
Enfance secteur Moncoutantais	Agent FPT	21,27 €
	Agents emplois aidés / stagiaire	7,97 €

(Dernier CUF en vigueur calculé : CUF 2023).

Le conseil communautaire est invité à :

- **adopter les tarifs et les coûts unitaires de fonctionnements pour la mutualisation avec les communes tels que présentés ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 07 NOV. 2024

Notifié ou publié le 07 NOV. 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

